

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SOCIETE INDUSTRIELLE DE CHAUFFAGE sur la commune principale de l'AIOT 600 Boulevard Sud 62138 Billy-Berclau.

La référence de votre dossier est A-3-DJ5ZABDB et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 06/04/2023 à 12h16 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **44055588600041**

Raison sociale **SOCIETE INDUSTRIELLE DE CHAUFFAGE (SIC)**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

600 BD SUD

Parc des industries ARTOIS FLANDRE

62138 BILLY BERCLAU

Signataire

Nom : **KUROWSKI**

Prénom : **PHILIPPE**

Qualité : **RESPONSABLE OUTIL INDUSTRIEL**

Référent

Nom : **BRUZI**

Prénom : **ERIC**

Fonction : **RESPONSABLE TRAVAUX NEUFS ENVIRONNEMENT**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SOCIETE INDUSTRIELLE DE CHAUFFAGE**

Description des activités :

Fabrication de chaudières et de pompes à chaleur

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **600 Boulevard Sud 62138 Billy-Berclau**

X : 689130

Y : 7046269

Projection : Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

- **62138 DOUVRIN**
- **62138 BILLY BERCLAU**

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4718	4718-2-b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	26 t	DC	
1185	1185-3-1-a	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Quantité de fluide susceptible d'être présente 32000 l	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Autres :

La consommation en eau du site ne sera pas augmentée dans le cadre du projet. Un dispositif de sécurité composé d'une bâche d'eau de 120 m3 et d'une colonne sèche pour arroser et refroidir la cuve en cas de montée en température de celle-ci sera installé. Il sera nécessaire de remplir la bâche lors de la mise en service des installations, toutefois, cette dernière n'est pas disposée à être utilisée en fonctionnement normal

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Le projet ne générera pas de nouveaux types de déchets. Des terres inertes excavées issues des opérations de terrassement préalables de la dalle accueillant la cuve de stockage ont été générées. Ces dernières ont été éliminées au sein d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI). L'impact du projet sur la production de déchets apparait donc négligeable.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs à poudre d'une capacité minimale de 9 kg seront positionnés dans la zone grillagée. Poteaux incendie privés (au total 7 sur le site) installés sur le site à moins de 200 m du stockage et en mesure de fournir un débit supérieur à 60 m³/h pendant deux heures. Système d'arrosage fixe (colonne sèche) alimenté par une réserve de 120 m³.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration Date de dépôt

Porter à connaissance relatif à un projet
d'installation d'une cuve de stockage de
fluide frigorigène R32 07/10/2022

Organisme en charge de l'instruction
Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement, section ICPE

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

CADASTRE.PNG

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PC_SIC_CREATION_ZONE_CUVE_MASSE PLAN DU SITE PROJET_A3_22.pdf